

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 29 AVRIL 2025

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeFi) sur le préavis 03-2025 relatif au rapport de gestion AISGE

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 2 avril 2025 en présence d'Évelyne Fallet, présidente du CoDir, et de Paul Ménard et Pierre Hofmann, membres du CoDir. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions. Les membres de la CoGeFi présents étaient : Gabriel Galibourg (St-Cergue), Noémie Dunand (Genolier) et Christophe Habisreutinger (Trélex), excusés : Denis Berger (Arzier-Le Muids) et Nina Darricau (Givrins). À l'issue de cette rencontre, la discussion s'est poursuivie entre les membres présents qui ont été rejoints par Nina Darricau.

Les membres de la CoGeFi se sont préalablement réunis pour une séance le 25 mars 2025 (présents : Gabriel Galibourg, Nina Darricau et Noémie Dunand, excusés : Denis Berger, Christophe Habisreutinger).

Activités

Le rapport de gestion présenté par le CoDir fait état des activités des entités Écoles et Accueil de jour de l'AISGE réunies pour la première fois sous le même règlement du personnel. Les différents secteurs présentent leurs activités propres. Il ressort de ces pages que l'AISGE peut compter sur des équipes motivées et soudées qui ont su faire face aux imprévus générés par le licenciement de la Directrice générale, l'arrêt-maladie de la Directrice des RH et de la spécialiste des salaires, et surtout le gel des dépenses imposés à toutes les structures. Il est réjouissant de constater que la créativité des équipes de l'Accueil de jour a permis de réduire l'impact du gel des dépenses sur la prise en charge des enfants.

Finances

La CoGeFi tient à relever l'implication des collaborateurs de l'AISGE et du CoDir qui a permis de boucler les comptes dans les délais ainsi que le rapport de gestion. Nous leur adressons nos compliments pour le travail accompli.

L'analyse des chiffres de l'exercice 2024 a été faite par la CoGeFi dans les rapports y relatifs. À propos du budget 2024 repris à l'identique pour 2025, de nouvelles projections effectuées avec l'aide du RAT pour la présentation à la Préfecture en début d'année 2025 laissent à penser que le déficit pourrait être ramené à CHF 255'500.00 au lieu de CHF 506'544.00. La prise en compte du nouveau tarif journalier pourrait expliquer cette différence. La CoGeFi espère vivement que cela soit effectivement le cas.

Centrale d'achat et matériel scolaire

La mise en place d'une centrale d'achat et du regroupement du matériel scolaire avec tenue d'un inventaire a permis des économies importantes. La CoGeFi encourage la poursuite de ces efforts qui permettent une réduction des coûts et de l'impact écologique.

Préavis 2024

Au cours de l'année 2024, le CI a été appelé à se prononcer sur 12 préavis dont 7 portaient sur des investissements financiers. La CoGeFi a examiné la réalisation de certains d'entre eux.

03/2024 - Demande de crédit de CHF 25'000.- destiné à financer la création d'un poste à 50% d'un.e spécialiste des salaires à partir du 01. 07.2024 : Le poste a été créé en 2024, mais ne sera pas reconduit pour 2025

04/2024 - Demande de crédit de CHF 54'500.00 TTC pour le rafraîchissement, le réaménagement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon à Genolier : Les travaux ont été effectués pour un montant total de CHF 50'793.76.

06/2024 - Demande de crédit de CHF 226'000.00 destiné à financer l'achat de 6 portacabines et du mobilier nécessaire à l'agrandissement du "Centre des jeunes-Ados Centre AISGE" à Genolier

et

12/2024 - Demande de crédit de CHF 15'000.00 destiné à compléter le préavis 06-2024 suite aux exigences imprévues de la mise à l'enquête du projet d'agrandissement du Centre de jeunes - Ados Centre AISGE à Genolier : Les

travaux urgents permettant le déménagement et l'agrandissement du centre de jeunes - Ados n'ont pas eu lieu à ce jour. L'emménagement dans les nouveaux locaux est prévu pour la rentrée 2025-2026, les dépenses seront donc réalisées en 2025.

10/2024 - Demande de crédit de CHF 114'500.00 pour la modernisation du système informatique pour la partie "AISGE-Ecole" pour une mise en comptabilité MCH2 : Les dépenses seront réalisées en 2025.

Réalisation 2023 en 2024 :

11/2023 - Demande de crédit de CHF 44'800.00 pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments (collèges et structures d'accueil NUGA et UAPE) Amendé à 65'000.- : Le véhicule a été acheté et aménagé pour CHF 64'895.50 et une borne de recharge a été installée pour CHF 3'783.50, soit un total de CHF 68'678.50.

Dépenses hors préavis

Renouvellement antennes WIFI : Les antennes WIFI ont dû être renouvelées dans plusieurs bâtiments pour un montant total de CHF 71'623.40. Dans la mesure où un subventionnement de CHF 33'000.- a été obtenu, le CoDir a estimé que le dépôt d'un préavis n'était pas nécessaire, car les dépenses finales n'excédaient pas les 45'000.-, soit le montant laissé à libre usage du CoDir. Toutefois, lors de la séance de présentation du 2 avril 2025, le CoDir a reconnu que cette dépense aurait tout de même dû faire l'objet d'un préavis, même à postériori, car c'est bien le montant hors subvention qui fait foi. La CoGeFi a pris bonne note du mea culpa du CoDir et l'invite à s'en souvenir si une telle situation devait se reproduire.

Stratégie

À fin 2024, les orientations stratégiques décidées ces dernières années par le CoDir, notamment la création du poste ayant amené à l'engagement d'une Directrice générale en 2022 qui suivait la création du poste de secrétaire générale en 2016 ou encore la création d'un poste de spécialiste des salaires en 2024 ne semblent pas atteindre les objectifs fixés par ces créations de poste. Le CoDir a donc repris la main à partir de la 2^{ème} partie de l'année, mais il semble aujourd'hui qu'il y a eu un manque important de contrôle sur le 1^{er} semestre 2024 ayant amené un dépassement de budget déjà déficitaire. Les explications qui ont été apportées par le CoDir à la CoGeFi mentionnaient une *sous dotation* de personnel pendant de nombreuses années depuis remplacée par une situation de *sur dotation* de personnel. Pour autant, il ne semble pas qu'un diagnostic

précis ait été effectué à ce jour et les raisons réelles des comptes déficitaires ne sont pas claires.

Le CoDir a donc repris en main l'opérationnel et s'est réparti les dicastères de la manière suivante :

Administration et RH : Evelyne FALLET et Regula ZELLWEGER

Ecole : Evelyne FALLET

Bâtiments : Gérald GIRARDET et Frédéric GUILLOUD

Finances Ecole et Accueil de jour : Paul MENARD et Pierre HOFMANN

Accueil de jour NUGA/UAPE : Muriel DAUPHIN et Philippe DEPIERRE

Transports : Valérie LEGRAND-GERMANIER

Bien que consciente qu'une réaction était nécessaire en raison de la situation ayant conduit au départ de la Directrice générale, la CoGeFi se questionne sur la viabilité de cette organisation à long terme et qui va à contre-courant des décisions prises en 2022. Pour rappel, la création du poste de directeur.trice général.e devait permettre au CoDir de se concentrer sur la stratégie et la vision politique et ainsi se sortir de l'opérationnel. Au vu de la taille actuelle de l'AISGE, une gestion professionnelle devient plus que nécessaire, or la reprise de la gestion par des politiciens de milice ne va pas dans la bonne direction.

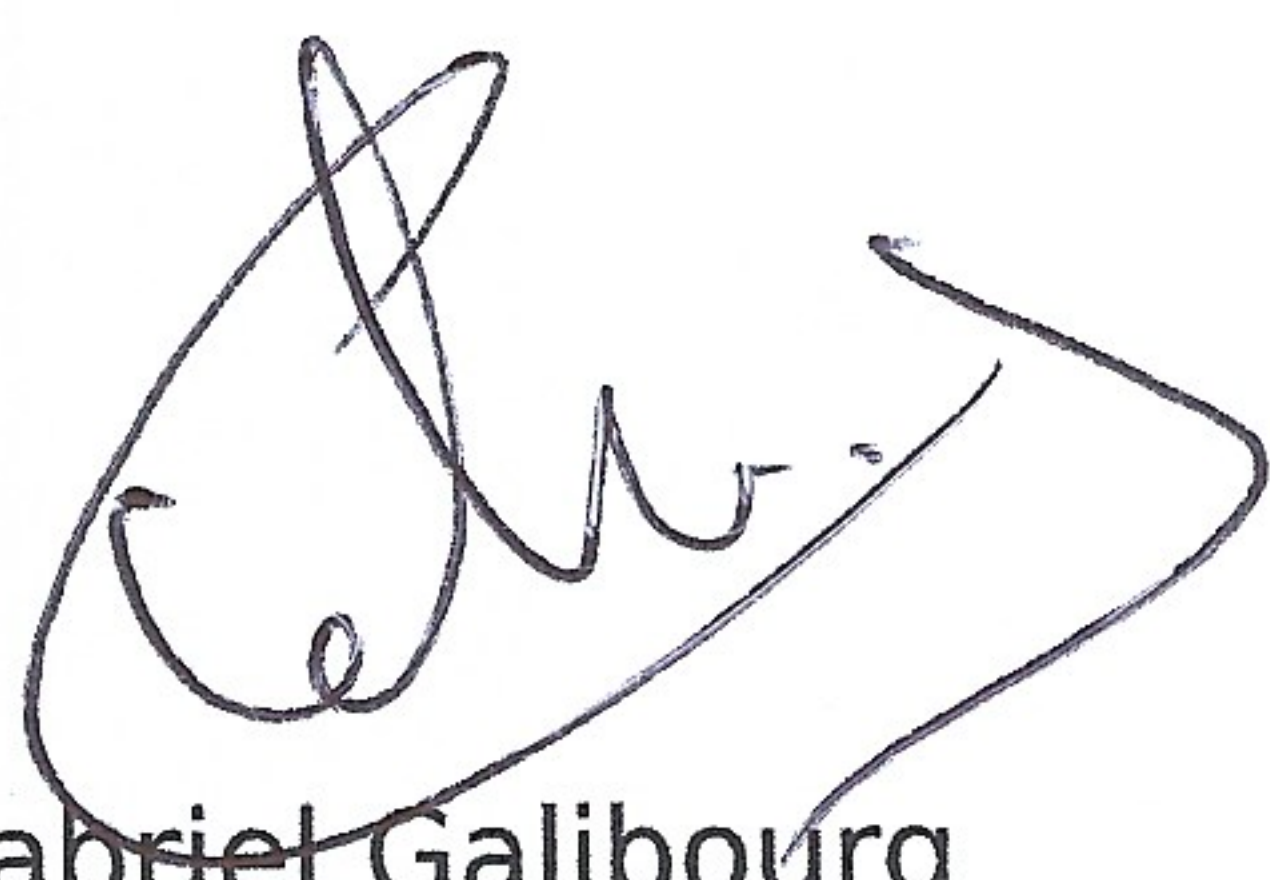
De plus, la CoGeFi regrette le manque de vision stratégique à long terme et les trop fréquents revirements décisionnels (notamment : poste de Directrice générale finalement plus nécessaire ou encore celui de la spécialiste salaire payroll créé en 2024, etc.). Les conclusions de l'audit de 2021 ne semblent à présent plus être utiles aux yeux du CoDir. Aujourd'hui, l'orientation qui sera donnée est encore incertaine. La CoGeFi relève que le message ainsi envoyé aux collaborateurs, aux membres du CI et aux parents d'enfants scolarisés au sein de l'EPSGE ou fréquentant une structure d'accueil de jour n'incite pas à la confiance.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la CoGeFi vous recommande de refuser le préavis 03-2025 relatif au Rapport de gestion 2024 de l'AISGE tel que présenté.

Genolier, le 20 avril 2025

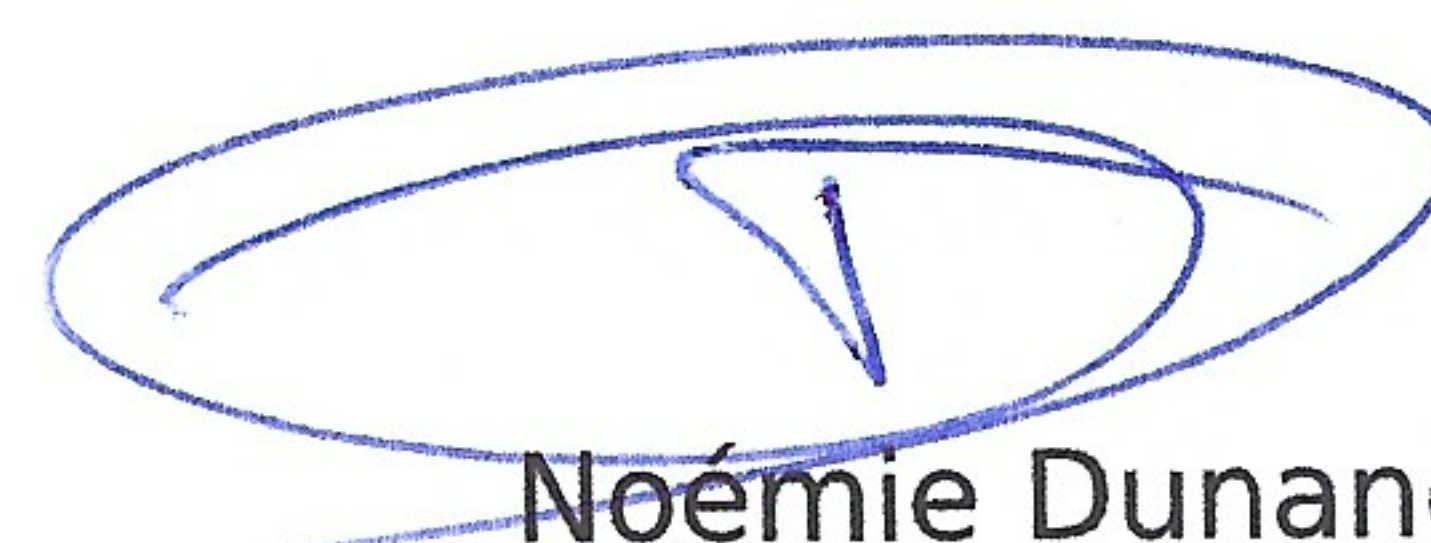
La Commission de gestion et finances :



Gabriel Galibourg



Denis Berger



Noémie Dunand
(rapporteuse)



Nina Darricau



Christophe Habisreutinger